

## Sénatoriales : la droite a le sourire...



Dimanche 27 septembre, nouvelle élection, le Sénat renouvelle la moitié de ses membres. Quelque 87 000 grands électeurs se sont exprimés, essentiellement des représentants des communes, mais aussi des départements et des régions, pour partie au scrutin majoritaire et pour partie au scrutin proportionnel.

La population du département détermine le nombre de sénateurs. Selon ce nombre, le mode de scrutin peut varier :

- si le département compte un ou deux sénateurs : ils sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (les deux tours ont lieu le même jour).
- si le département compte trois sénateurs ou plus : ces derniers sont élus à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

De 1958 à 2003, les sénateurs étaient élus pour 9 ans et le renouvellement s'effectuait par tiers. Depuis la [loi 2003-697 du 30 juillet 2003](#) le mandat des sénateurs est de six ans, et le renouvellement s'effectue par moitié, tous les trois ans depuis 2011.

Les sièges sont répartis en deux séries :

- la série 1 (170 sièges), renouvelée pour la dernière fois lors des élections sénatoriales de 2017 ;
- la série 2 (178 sièges), renouvelée pour la dernière fois lors des élections sénatoriales de 2014.

C'est donc la série 2 qui a été renouvelée dans les départements (ordre des numéros minéralogiques et postaux) de l'Ain à l'Indre, du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (à l'exception de Paris ex-Seine 75, de la Seine-et-Marne 77 et des Yvelines ex-Seine-et-Oise 78) et en Guyane, en Polynésie française, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, et Wallis-et-Futuna.

Les six sénateurs des Français établis hors de France seront renouvelés en septembre 2021 ([loi organique n°2020-976 en date du 3 août 2020](#)).

Au vu des résultats de ce scrutin, pour plagier Le Prince de Salina dans le Guépard (écrit par

Giuseppe Tomasi de Lampedusa et porté à l'écran par Luchino Visconti) on peut affirmer "Il faut que tout change pour que rien ne change"

Dans la foulée des municipales, le «vieux monde» a fait mieux que maintenir ses positions. Les Républicains et leurs alliés centristes les ont « confortées», selon Gérard Larcher. Ils disposaient respectivement de 144 et 51 sièges jusque-là. Selon les premières projections (il faut attendre pour savoir où certains élus décideront de siéger compte tenu en particulier des règles relatives au non cumul des mandats). Les républicains en auraient 150 et les alliés centristes toujours 51.

La République En marche, même si elle n'a pas brillé, a évité le pire. Privée de second tour dans les six législatives partielles qui se déroulaient le même jour, la formation d'Emmanuel Macron a sauvé la face aux élections sénatoriales.

Un seul siège a été perdu. Son chef de file au Sénat, François Patriat (qui tablait sur une stabilité de son groupe), a conservé son fauteuil en Côte-d'Or (ce qui n'était pas acquis). Mais c'est peu dire que LREM ne partait pas de haut, avec seulement 23 sièges sur 348. «Tous les éléments de langage du monde ne masqueront pas la réalité. LREM a échoué à s'installer dans les territoires comme aucune force politique au pouvoir avant elle», a insisté Bruno Retailleau, le chef de file des sénateurs LR.

Le PS conserve le deuxième contingent du Sénat, avec environ 65 sièges (contre 71 jusque-là). L'ancienne ministre Marie-Arlette Carlotti l'a notamment emporté dans les Bouches-du-Rhône. A noter qu'a été élu, sous l'étiquette d'un parti qualifié parfois de vieillissant, le plus jeune sénateur, à ce jour, de toute la Ve République. Agé de 26 ans et quatre mois, soit deux ans de plus que l'âge minimum requis pour se présenter aux élections sénatoriales, Remi Cardon, élu dans la Somme, fait figure d'exception.

Après leur percée dans les grandes villes aux municipales, les écologistes ont marqué des points. Ils ont annoncé la reconstitution d'un groupe politique (perdu lors du renouvellement de 2017), ce qui, règlementairement, nécessite de disposer de 10 élus minimum. «La fin d'une aberration», a souligné, sur Public Sénat, l'ancien EELV Ronan Dantec, sénateur de la Loire-Atlantique (qui siégeait avec les radicaux).

Le Rassemblement National a conservé son seul sénateur, Stéphane Ravier (Bouches-du-Rhône), qui, il y a quelques mois, avait perdu sa mairie de secteur à Marseille.

A noter également, l'élection d'un premier sénateur nationaliste en Corse, Paul-Toussaint Parigi. Un «moment fort » salué par le président du conseil exécutif corse, Gilles Simeoni.

Pour l'heure, le palais du Luxembourg reste ancré à droite et, par là même, un «contre-pouvoir» à Emmanuel Macron. Gérard Larcher est assuré de rester à la présidence de la Chambre Haute, qu'il a déjà occupée neuf ans (avec une interruption entre 2011 à 2014 au profit de Jean-Pierre Bel, premier Président socialiste du Sénat).